

RAPPORT DE DURABILITÉ



Centre de langues POINT3

2025

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
Introduction	2
Établissement de notre base de référence pour les émissions de GES	3
Émissions par portée	4
Objective du Défi ZéroNet	6
Gouvernance et prise de décision en matière de durabilité	8
Émissions liées au changement d'affectation des terres	10
À l'avenir	11

Introduction

À Propos du présent rapport

Le présent rapport sur le développement durable 2025 décrit les performances environnementales, la stratégie climatique et l'inventaire de référence des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Centre de langues POINT3 (ci-après « POINT3 »). POINT3 est une petite entreprise basée à Montréal, et en 2025, nous avons officiellement rejoint le Défi zéro émission nette (NZC) du gouvernement du Canada, nous engageant à établir une feuille de route mesurable et fondée sur des données scientifiques pour atteindre la neutralité carbone.

Portée et période Ce rapport couvre les activités opérationnelles de POINT3 au Canada du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les informations présentées reflètent notre profil actuel d'émissions, nos objectifs et notre planification en matière de développement durable. Toutes les données relatives aux émissions et aux performances sont exprimées en tonnes métriques d'équivalent CO₂ (tCO₂e) et sont basées sur des méthodologies conformes au Protocole sur les gaz à effet de serre (GHGP).

Public et objectifs Ce rapport vise à fournir des informations transparentes et vérifiables pour appuyer notre questionnaire NZC et sert de base à la planification globale de nos mesures climatiques.

Contenu et méthodologie Le rapport se concentre sur l'inventaire des GES, les périmètres d'émissions et la planification zéro net de POINT3. Le périmètre couvert comprend :

- Les émissions de scope 2 provenant de l'électricité achetée (quantifiées)
- Les émissions de scope 3 provenant des activités liées aux employés et aux opérations commerciales (quantifiées)
- Aucune émission de portée 1 ou liée au changement d'affectation des terres n'est applicable

Bien qu'aucune vérification par un tiers n'ait été effectuée pour ce cycle de reporting, des processus internes de révision ont été mis en place afin de garantir la qualité des données. En tant que PME, POINT3 est exemptée de l'obligation de se conformer aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD), mais reconnaît la valeur de ce cadre pour la planification à long terme.

Établissement de notre base de référence pour les émissions de GES

Année de référence : 2025

Dans le cadre de notre participation au Défi ZéroNet du Canada, POINT3 a établi un inventaire de référence des émissions de gaz à effet de serre (GES) en prenant 2025 comme année de référence. Cette année reflète notre première année complète de données opérationnelles cohérentes et servira de point de repère pour suivre nos performances en matière d'émissions au fil du temps.

L'inventaire a été élaboré conformément à des normes internationalement reconnues, telles que le Protocole sur les GES, et couvre les émissions provenant de :

- Portée 1 : Émissions directes – sans objet)
- Portée 2 : Émissions indirectes provenant de l'électricité achetée (quantifiées)
- Portée 3: Émissions indirectes provenant des déplacements des employés, des voyages d'affaires et des services achetés (quantifiées)

Cet inventaire constitue une première étape clé dans notre démarche de développement durable, nous permettant de :

- Identifier nos principales sources d'émissions ;
- Hiérarchiser les mesures de réduction ;
- Fixer des objectifs d'émissions réalistes et fondés sur la science ;
- Suivre et rendre compte des progrès de manière transparente.

Il servira de base pour orienter nos futures actions climatiques et nous nous engageons à le mettre à jour régulièrement afin de refléter les changements dans nos activités et garantir notre responsabilité dans l'atteinte de la neutralité carbone.

Émissions par Portée

- **Émissions de portée 1 — Directes**

Sans objet. En tant qu'entreprise de services ne possédant pas de véhicules ni d'équipements fonctionnant aux combustibles fossiles, POINT3 ne génère aucune émission de portée 1 en 2025.

- **Émissions de portée 2 — Indirectes (électricité achetée)**

Notre référence pour 2025 inclut l'électricité utilisée dans le cadre de nos activités de bureau. Les émissions totales de scope 2 pour l'année s'élèvent à 0,016 tonne de CO₂e, sur la base d'une consommation annuelle de 8 617 kWh et en utilisant l'intensité de consommation du Québec de 1,9 g CO₂e/kWh selon le [Rapport d'inventaire national \(RIN\)](#) du Canada (année de référence 2023).

- **Émissions de portée 3 — Indirectes (autres activités)**

Les émissions indirectes liées aux déplacements des employés, aux voyages d'affaires et aux biens et services achetés sont actuellement estimées à environ 3,8 tonnes de CO₂e pour 2025. Ces estimations reposent sur les distances moyennes de déplacement, l'utilisation des transports en commun et les activités opérationnelles régulières.

Pour la catégorie Biens et services achetés, POINT3 utilise la méthode basée sur les dépenses, recommandée par le Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol), afin d'estimer les émissions associées à ces achats. Cette approche est largement reconnue pour les petites et moyennes entreprises de services et fournit des estimations crédibles lorsque les données d'émissions propres aux fournisseurs ne sont pas disponibles. La méthode calcule les émissions en appliquant des facteurs d'émission par dollar dépensé aux catégories de dépenses pertinentes de l'entreprise.

En tant qu'entreprise de services numériques dans le secteur de la formation et de l'évaluation linguistique, POINT3 dispose d'une chaîne d'approvisionnement légère et orientée services. Les biens et services achetés comprennent principalement : les abonnements et plateformes numériques (p. ex., Zoom, Google Workspace, hébergement Web), les services professionnels (support informatique, comptabilité, services juridiques, marketing), les fournitures de bureau et le matériel d'examen imprimé en quantité limitée (volume minimal; utilisation responsable), ainsi que les services de nettoyage et d'entretien des

locaux.

Les émissions pour cette catégorie sont estimées à environ 1,0 tonne de CO₂e pour l'année de référence 2025, sur la base des dépenses annuelles et des facteurs d'émission appropriés. POINT3 continuera à améliorer la précision de cette catégorie au fil du temps en collaborant avec ses fournisseurs et en intégrant, lorsque disponibles, les données d'émissions spécifiques communiquées par ces derniers.

Toutes les émissions de scope 1 et 2 sont désagrégées, et celles de scope 3 seront présentées séparément dans les prochaines mises à jour. Un inventaire plus détaillé de la portée 3 sera élaboré dans les années de reporting à venir.

Objective du ZéroNet

En 2025, POINT3 s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément aux principes du Défi Zéro Émission Nette (Net Zero Challenge) du gouvernement du Canada.

Cet objectif couvre :

- Les émissions de portée 2, provenant de l'électricité achetée pour nos activités;
- Les émissions de portée 3 pertinentes, notamment celles liées aux déplacements professionnels, aux trajets domicile-travail des employés et aux biens et services achetés;
- Aucune émission de portée 1 n'est actuellement applicable, mais cette catégorie sera intégrée si nos activités évoluent.

Nous adoptons une structure d'objectifs désagrégée :

- Les émissions de portée 2 seront suivies dans le cadre d'un objectif unifié de réduction;
- Les catégories de portée 3 feront l'objet d'objectifs spécifiques et progressifs, à mesure qu'elles seront mieux quantifiées.

Notre engagement couvre l'ensemble des opérations canadiennes et repose sur des principes scientifiques afin d'assurer la cohérence avec les trajectoires nationales de réduction des émissions.

Premier objectif intérimaire – 2030

POINT3 prévoit de réduire de 33 % ses émissions de Scope 2 et des catégories pertinentes de Scope 3 par rapport à notre année de référence 2025. Cet objectif intérimaire constitue un jalon pratique et réalisable vers l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, tout en respectant le seuil minimal d'ambition du Défi zéro émission nette (NZC) pour les petites et moyennes entreprises.

Faisabilité et actions prévues

Pour atteindre ces objectifs, POINT3 mettra en œuvre une série de mesures opérationnelles et comportementales :

- **Scope 2 (électricité achetée)**
 - Améliorer l'efficacité énergétique des bureaux en modernisant l'éclairage

et le matériel informatique

- Encourager le personnel à adopter un usage responsable de l'électricité
- **Scope 3 (déplacements domicile-travail et voyages d'affaires)**
 - Promouvoir l'utilisation des transports en commun, du vélo et de la marche pour les employés
 - Optimiser la planification des réunions pour réduire les déplacements inutiles
 - Encourager les réunions virtuelles chaque fois que possible
- **Scope 3 (biens et services achetés)**
 - Évaluer les fournisseurs et intégrer des options à faible empreinte carbone lorsque cela est possible
 - Optimiser les abonnements numériques et limiter les documents imprimés aux seuls supports essentiels

Suivi et communication

Les progrès réalisés par rapport aux objectifs intérimaires et à long terme seront publiés annuellement. La structure des objectifs et les estimations d'émissions seront régulièrement révisées et ajustées à mesure que de nouvelles données seront disponibles et que des inventaires Scope 3 plus détaillés seront élaborés. POINT3 adaptera en permanence les mesures d'atténuation en fonction des réalités opérationnelles, des technologies émergentes et des meilleures pratiques. Cette approche garantit que notre ambition de neutralité carbone reste à la fois réalisable et mesurable, tout en permettant une amélioration continue dans le temps.

POINT3 publiera un suivi annuel des progrès réalisés et révisera périodiquement sa structure d'objectifs à mesure que la qualité et la disponibilité des données s'améliorent. Dans l'ensemble, cette approche globale garantit que notre ambition de zéro émission nette est à la fois réalisable et mesurable, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour intégrer de nouvelles données et poursuivre l'amélioration continue au fil du temps.

Gouvernance et prise de décision en matière de durabilité

Chez POINT3, notre engagement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 est activement intégré à nos modes de fonctionnement et à notre processus de prise de décision. La planification en matière de durabilité n'est pas considérée comme une initiative distincte, mais comme un élément central de notre stratégie organisationnelle et de nos pratiques quotidiennes.

En 2025, nous avons formellement intégré les considérations climatiques dans nos processus décisionnels internes, notamment :

Planification opérationnelle et budgétisation

L'impact environnemental et l'efficacité énergétique sont désormais pris en compte dans la planification opérationnelle et la budgétisation annuelle. Nous privilégions les actions et investissements qui soutiennent la réduction à long terme des émissions et l'optimisation des ressources.

Achats et sélection des fournisseurs

Nous favorisons les outils et services numériques qui minimisent la consommation de ressources matérielles et les émissions. Lors de la sélection des fournisseurs et partenaires, nous considérons la performance environnementale, la durabilité et le soutien aux activités commerciales à faible émission de carbone. En tant que prestataire de services numériques, notre modèle réduit naturellement l'utilisation de ressources physiques.

Gestion des installations et de l'énergie

Nous surveillons la consommation d'électricité dans nos bureaux et évaluons régulièrement les opportunités d'amélioration de l'efficacité, ce qui nous permet de rester alignés sur nos objectifs de réduction des émissions de scope 2.

Gouvernance interne et suivi

Les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions sont examinés chaque mois au sein de notre structure de gestion. Les équipes des opérations et des finances soutiennent l'intégration continue des considérations climatiques dans l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

Planification future et amélioration continue

À mesure que nos données et systèmes d'émissions évolueront, nous continuerons à renforcer la prise de décision alignée sur le climat et à explorer des stratégies

d'engagement des fournisseurs et d'achats qui réduisent davantage les émissions.

Grâce à cette approche, POINT3 s'assure que les objectifs de durabilité et de réduction des émissions sont intégrés à la fois dans nos opérations actuelles et dans notre planification à long terme.

Émissions liées au changement d'affectation des terres

Les activités de POINT3 n'impliquent pas de déforestation, d'agriculture ou d'infrastructures modifiant la couverture terrestre. Par conséquent, les émissions liées au changement d'affectation des terres ne sont pas incluses dans notre inventaire de référence.

À l'avenir

Nous sommes fiers d'avoir franchi notre première étape vers la neutralité carbone grâce à notre participation au Défi zéro émission nette. Au cours de l'année à venir, POINT3 concentrera ses efforts sur l'avancement de sa stratégie climatique et l'amélioration de la transparence, avec comme priorités :

- **Publication de données détaillées sur les émissions des scopes 2 et 3**
Nous affinerons notre inventaire du scope 3, incluant les déplacements domicile-travail des employés, les voyages d'affaires et les biens et services achetés, tout en continuant de publier les émissions de scope 2 liées à l'électricité en termes absolus.
- **Établissement et mise à jour des objectifs intermédiaires**
Nous avons défini notre premier objectif intermédiaire visant une réduction de 33 % des émissions de scopes 1 et 2 d'ici 2030. Un second objectif intermédiaire, aligné sur l'horizon 2040, sera publié avant 2030 dès que des données plus précises et des informations opérationnelles permettront de définir une trajectoire de réduction plus détaillée.
- **Évaluation des mesures de réduction et des actions précoces**
POINT3 poursuivra la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, l'évaluation d'alternatives à faible émission de carbone pour ses activités et l'engagement auprès des fournisseurs afin d'améliorer la collecte et la réduction des émissions pour les catégories du scope 3.
- **Exploration de la vérification par un tiers**
Nous visons à faire valider notre inventaire des émissions de GES par un organisme de vérification reconnu afin de renforcer la fiabilité des données et la confiance des parties prenantes.
- **Renforcement de la gouvernance climatique et de la responsabilité**
Les considérations climatiques, y compris notre objectif de neutralité carbone et nos objectifs intermédiaires, resteront intégrées à la prise de décision opérationnelle et financière. Les progrès seront examinés chaque mois par les équipes des opérations et des finances et rendus publics annuellement.

Grâce à ces actions, POINT3 continuera à construire une trajectoire mesurable et fondée sur la science vers la neutralité carbone d'ici 2050, en veillant à ce que la durabilité reste au cœur de nos opérations, de notre planification et de notre stratégie d'entreprise.

Pour toute question ou commentaire concernant ce rapport, veuillez contacter :

info@point3.com

Pour obtenir des mises à jour et de la documentation, rendez-vous sur :

<https://point3.com/fr/a-propos/defi-netzero>